

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022  
DELIBERATION N°084\_2022

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
24 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : 18/11/2022

Date d'affichage : 18/11/2022

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 24

Représentés régulièrement convoqués : 7

Absents : 2

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPOUIS, Isabelle HERBERT, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Nicole BERGES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Patricia RENAULT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, Mme Marie MABILLE pouvoir à M Jérôme ROBERT, M Grégoire DEREN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à M Michel PHILIPPE, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERGES, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ

**Secrétaire de séance** : Mme Gaëlle RICHET

**6 - OBJET : FINANCES – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EUROPE ECHANGES POUR DES COURS DE FRANÇAIS DELIVRES AUX REFUGIES UKRAINIENS**

Rapporteur : Basile BERNARD au nom du Conseil de la Municipalité

**Exposé des motifs** valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

084\_2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu la demande de subvention en date du 14/10/2022 présentée par l'association Europe échanges,

Considérant que la Ville s'est engagée dans des actions de soutien aux victimes ukrainiennes de la guerre menée par la Russie, et notamment aux réfugiés ukrainiens accueillis sur le territoire français,

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 076-217601087-20221124-084\_2022-AI

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022  
DELIBERATION N°084\_2022

Considérant que le territoire d'intervention de l'association Europe échanges englobe celui de la commune de Bois-Guillaume,

Considérant que l'association Europe échanges intervient notamment dans le cadre de jumelages entre villes de différents pays, d'échanges scolaires ou extra-scolaires en vue d'un partage sur la diversité des cultures entre jeunes européens,

Considérant que l'enseignement du français aux réfugiés a vocation à favoriser leur autonomie et faciliter leur insertion dans la population française,

Considérant que l'intérêt communal certain de la délivrance de cours de français aux réfugiés ukrainiens résidant sur le territoire communal ou à proximité,

Après en avoir régulièrement délibéré,

**ATTRIBUE** à l'association Europe échanges la subvention sollicitée pour un montant de 200 € ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Hélène SOLER et Claire PEREZ absentes

Philippe-Emmanuel CAILLÉ et Marie-Laure PATOUX ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture : varDateEnvoiPrefecture  
Affichage : varDateEnvoiPrefecture  
Retrait affichage :



*[Handwritten signature]*